

FINANCES LOCALES – 7.5 – SUBVENTIONS

DEMANDE DE SUBVENTION

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS (ADES)

RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

BOLQUÈRE PYRÉNÉES 2000

Séance du 13/03/2025

Dûment convoqué le 07/03/2025

En l'an 2025, le jeudi 13 mars, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le vendredi 17 janvier, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Henri BAUDET, Maire de la Commune de Bolquère Pyrénées 2000.

Présents (8) : M. André BATAILLE, M. Henri BAUDET, M. Marcel BLANC, M. Marc BLANIC, M. Jacques CARTIER, Mme Françoise DELCASSO-DEJOUX, Mme Anne GALIBERT, Mme Françoise MARTIN

Absents ayant donné procuration (3) : M. Antonin HUG à Mme Françoise MARTIN, Mme Morgane LALOUE à M. Henri BAUDET, Mme Valérie MALOT à M. Marc BLANIC

Absents (3) : M. Titouan HUIGE, M. Jean-Pierre INGLES, M. Serge ROSSELL

Secrétaire de séance : M. Marcel BLANC

Acte n° : 2025_015_DE_FL_7.5

Visas

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le dispositif de subvention de l'Aide au développement des équipements structurants (ADES) ;

Rapport

CONSIDÉRANT la mission confiée au cabinet MB ÉTUDES ;

CONSIDÉRANT la nécessité absolue d'engager des travaux de rénovation de l'éclairage public de la Commune ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

QU'à la suite du diagnostic de la société MB ÉTUDES, il a été établi l'estimatif prévisionnel des travaux suivants :

INSTALLATION, PRÉPARATION DE CHANTIER ET ETUDES

	QUANTITE	Prix Unitaire	PTHT
Installation de chantier	14,00	200,00	2 800,00
Etude de réseau d'éclairage public	14,00	200,00	2 800,00
DOE y/c mise à jour base de données	14,00	300,00	4 200,00

BASE ARMOIRES

Sécurité des usagers/exploitants	QUANTITE	Prix Unitaire	PTHT
Mise au normes Armoire de comande			
Coffret de commande pour éclairage public hors horloge	1,00	2 400,00	2 400,00
Rénovation coffret de commande éclairage public hors horloge		1 700,00	0,00
horloge connectée type epnrj module EP1 L ou équivalent	14,00	800,00	11 200,00
Mat accidenté			
Mât < ou = 4 m	9,00	1 250,00	11 250,00
Mât de 6 m < h < ou = 8 m	3,00	1 750,00	5 250,00

BASE POINTS LUMINEUX

Sécurité des exploitants	QUANTITE	Prix Unitaire	PTHT
Réfection des câblages des ensembles d'éclairage concernant la sécurité des exploitants.			
Fourniture et pose, sur poteau béton, d'un coffret de protection fusible type classe 2, de sa protection électrique y compris reprise de l'alimentation du luminaire.	385,00	95,00	36 575,00
Remplacement des luminaires			
RETROFIT lanterne de style	0,00	500,00	0,00
Lanterne de Résidenciel	31,00	725,00	22 475,00
Lanterne de Style	0,00	850,00	0,00
Lanterne fonctionnelle	354,00	600,00	212 400,00
Projecteur	0,00	500,00	0,00
Dépose lanterne	385,00	55,00	21 175,00
Remplacement des luminaires			
Console facade sur luminaire de Style	0,00	350,00	0,00
Console facade sur luminaire Routier	0,00	250,00	0,00
Console Poteau sur luminaire Routier	235,00	175,00	41 125,00
Dépose console	235,00	55,00	12 925,00

Pour un montant total de :

Total HT	386 575,00
TVA 20%	77 315,00
TOTAL TTC	463 890,00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT enfin que le montant prévisionnel hors taxes s'élève à 386 575,00 € ht, la Commune souhaite solliciter des subventions au titre de l'Aide au développement des équipements structurants (ADES) du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT	
RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC	
ADES 20%	77 315,00 €
FONDS VERT 15%	57 986,25 €
Autofinancement – Part Commune	251 273,75 €
Montant TOTAL HT	386 575,00 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir débattu,

Il est proposé au Conseil d'approuver le plan de financement pour la rénovation de l'éclairage public et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles, au titre de l'ADES, sur la base d'un montant de travaux prévisionnel de 386 575,00 € hors taxes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) :

APPROUVE le plan de financement prévisionnel pour la rénovation de l'éclairage public de la Commune ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter, auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, les subventions les plus élevées possibles, au titre de l'ADES, sur la base d'un montant de travaux prévisionnel de 386 575,00 € hors taxes ;

MANDATE Monsieur le Maire pour toutes démarches et signatures nécessaires à cet effet.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

**Le Maire,
Henri BAUDET**

